

**ARRETE N ° 28-2023
DE CIRCULATION CHEMIN D'HARCY (CVO N°7)**

Le Maire de la commune de SORMONNE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu le C.G.C.T et notamment les articles L 2212.1 à L 2212.5 ainsi que les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et de la région,

Vu la demande R-BTP, en date du 20 octobre 2023, en raison de travaux d'implantation télécom localisé sur le CVO n°7, chemin d'Harcy.

ARRÊTE :

ARTICLE 1: la circulation sera maintenue avec circulation alternée manuellement pendant la durée des travaux, entre la ruelle Renaux et la ruelle du cimetière.

ARTICLE 2 : les travaux sont prévus du lundi 30 octobre 2023 à partir de 8h00 jusqu'au mardi 31 octobre 2023, 18h00.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'application du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Renwez qui est chargé de son exécution, ainsi qu'à la Préfecture.

Fait à SORMONNE, le 23 octobre 2023

Le Maire,
François DENEUX

